

Le déconfinement de A à Z

Avions	Interdits, sauf motif impérieux, entre la métropole et les Outre-mer ou la Corse.
Bars	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départemements restés verts 3 semaines.
Bateaux de croisière	Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.
Cafés	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départemements restés verts 3 semaines.
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Réouverture sur autorisation préfectorale uniquement dès le 11 mai, sauf en Île-de-France où ils resteront tous fermés.
Cérémonies religieuses	Interdites. Réflexion engagée pour une éventuelle reprise avant la Pentecôte (fin mai).
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai dans les départements verts uniquement.
Commerces	Réouverture le 11 mai.
Covoiturage	Encouragé. Port du masque obligatoire, pas de passager à côté du conducteur.
Crèches	Réouverture le 11 mai. Groupes de 10 enfants maximum.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.
Ehpad	Pas d'assouplissement le 11 mai.
Festivals	Plus de 5 000 personnes: interdits jusqu'en septembre.
Frontières	Avec pays hors esp. Schengen: fermées jusqu'à nouvel ordre. Esp. Schengen: fermées jusqu'au 15 juin au moins. Travailleurs transfrontaliers autorisés.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.
Lacs	Fermeture de droit, mais ouverture possible par autorisation préfectorale sur demande du maire.
Lieux de culte	Déjà autorisés, sans cérémonie.
Livraisons	Dépôt obligatoire du colis devant la porte, pas de recueil de signature.
Lycées	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départements restés en vert pendant 3 semaines.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.

Mariages	Reportés sauf urgence.
Masques	Obligatoires dans les transports (transports publics, bateaux, avions, points d'arrêt, gares) à partir de 11 ans. Non obligatoires sur la voie publique.
Maternelles	Réouverture le 11 mai.
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.
Musées (petits)	Restent fermés de droit, mais peuvent bénéficier d'une autorisation préfectorale après avis du maire.
Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Parcs et jardins	Réouverture possible le 11 mai sur décision de l'autorité compétente, uniquement dans les départements verts.
Piscines	Restent fermées, sauf pour l'organisation des épreuves diplômantes de MNS et du BNSSA.
Plages	Fermeture de droit, mais ouverture possible par autorisation préfectorale sur demande du maire.
Rassemblements/ réunions	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum dans les lieux publics. Réexamen de ce chiffre le 2 juin.
Restaurants	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départemements restés verts 3 semaines.
Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Salles des fêtes/ polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Reste interdit, décision le 2 juin.
Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Transports (locaux)	Poursuivis le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Transports (Île-de-Fr.)	Poursuivis le 11 mai. Attestation obligatoire aux heures de pointe (motif professionnel ou impérieux).
Transports (> 100 km)	Interdits hors du département sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire. Calcul à vol d'oiseau.
Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Vacances d'été	Décisions pour le 2 juin.
VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Zoos (petits)	Restent fermés de droit, mais peuvent bénéficier d'une autorisation préfectorale après avis du maire.

préfectorale après avis du maire.